

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

N° 139/ PR/MSP

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU les nécessités de service ;

Sur la proposition du Ministre de la Santé Publique,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur AKAN Félix, Pharmacien Principal de 4ème Echelon, précédemment Adjoint au Pharmacien-Chef de la Pharmacie d'Approvisionnement est nommé Pharmacien-Chef p i. de la Pharmacie d'Approvisionnement en remplacement de Mr. LARTIGAU en instance de rapatriement pour fin de séjour, et Directeur de l'Office National de Cession de Médicaments au Public.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de passation de Service, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 19 Octobre 1964

Par le Président de la République,

Le PRESIDENT du CONSEIL,  
CHEF du GOUVERNEMENT,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN.-



S.M. APITHY.-

Le MINISTRE de la SANTE PUBLIQUE,

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, D. B I O.-

AMPLIATIONS :

- PR ..... 8
- MSP .....10
- PC ..... 5
- Ministères ..... 9
- Pharmapro ..... 4
- DGF-DB-CF-DC ... 8
- Trésor ..... 2
- SGG ..... 4
- Intéressé ..... 1
- DS ..... 2
- JORD ..... 1

F. APLOGAN